

# AVIS PUBLIC

# ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR 2026-2027

## DU 9 AU 22 FÉVRIER 2026

### INSCRIPTION AU PROGRAMME PASSE-PARTOUT

- L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2026;
- **Inscription en ligne** du 9 au 22 février 2026. Procédure disponible au : [www.cssst.gouv.qc.ca](http://www.cssst.gouv.qc.ca). Les inscriptions sont possibles à partir de 9 h le 9 février 2026.

Écoles qui offrent le programme	Territoires et/ou écoles desservis
Monseigneur-Prince	Saint-Robert, Saint-Aimé, Massueville
Yamaska	Yamaska et Saint-David
Maria-Goretti	Maria-Goretti et Sainte-Anne-les-Îles
Saint-Jean-Bosco	Secteur Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Roch-de-Richelieu
Saint-Gabriel-Lalemant	Saint-Gabriel-Lalemant et Au Petit Bois

Les parents de Saint-Ours et de Sainte-Victoire souhaitant inscrire leur enfant au programme Passe-Partout peuvent le faire dans l'école de leur choix.

**La priorité d'inscription est attribuée selon la date et l'heure à laquelle l'inscription en ligne est effectuée.**

### INSCRIPTION À LA MATERNELLE 4 ANS À TEMPS PLEIN

École Martel	École Pierre-de-Saint-Ours
École Maria-Goretti	École Sainte-Anne-les-Îles
École Saint-Roch	École Christ-Roi

- L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2026;
- L'enfant doit résider dans le secteur desservi par l'école qui offre le service;
- **Inscription en ligne** du 9 au 22 février 2026. Procédure disponible au : [www.cssst.gouv.qc.ca](http://www.cssst.gouv.qc.ca). Les inscriptions sont possibles à partir de 9 h le 9 février 2026.

**La priorité d'inscription est attribuée selon la date et l'heure à laquelle l'inscription en ligne est effectuée.**

Les parents d'un enfant résidant dans un secteur où la maternelle 4 ans n'est pas offerte peuvent formuler une demande de choix d'école (référence : Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves).

**Les inscriptions sont traitées uniquement en ligne (sur le Portail Mozaïk).**

S'il est absolument impossible de compléter l'inscription en ligne, communiquez avec l'école de votre secteur.

**POUR PLUS  
D'INFORMATIONS**

[https://cssst.gouv.qc.ca/](http://https://cssst.gouv.qc.ca/)



### INSCRIPTION À LA MATERNELLE 5 ANS (toutes les écoles primaires)

- L'enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre 2026;
- **S'il s'agit d'une première inscription**, complétez **l'inscription en ligne** du 9 au 22 février 2026. Procédure disponible au : [www.cssst.gouv.qc.ca](http://www.cssst.gouv.qc.ca). Les inscriptions sont possibles à partir de 9 h le 9 février 2026.
- **Si l'enfant fréquente déjà l'une de nos écoles primaires** (par exemple : Maternelle 4 ans ou Passe-Partout), complétez **l'inscription en ligne sur le Portail Mozaïk** du 9 au 22 février 2026. Une procédure simple sera transmise par courriel à cet effet le 9 février 2026.

### INSCRIPTION AU PRIMAIRE

- L'enfant doit avoir 6 ans au 30 septembre 2026;
- **S'il s'agit d'une première inscription**, complétez **l'inscription en ligne** du 9 au 22 février 2026. Procédure disponible au : [www.cssst.gouv.qc.ca](http://www.cssst.gouv.qc.ca). Les inscriptions sont possibles à partir de 9 h le 9 février 2026.
- **Si l'enfant fréquente déjà l'une de nos écoles primaires**, complétez **l'inscription en ligne sur le Portail Mozaïk** du 9 au 22 février 2026. Une procédure simple sera transmise par courriel à cet effet le 9 février 2026.

Les inscriptions pour la **nouvelle école du secteur Tracy (Enfant-Jésus)** se font selon les mêmes procédures. Pour l'année scolaire 2026-2027, l'école accueillera les élèves de la maternelle à la 4e année du secteur (secteur précisé au : [www.cssst.gouv.qc.ca](http://www.cssst.gouv.qc.ca)). Les élèves de 5e année, résidant dans ce secteur, y seront accueillis à partir de 2027-2028 et ceux de 6e année, à partir de 2028-2029.

### INSCRIPTION AU SECONDAIRE

- **S'il s'agit d'une première inscription**, complétez **l'inscription en ligne** du 9 au 22 février 2026. Procédure disponible au : [www.cssst.gouv.qc.ca](http://www.cssst.gouv.qc.ca). Les inscriptions sont possibles à partir de 9 h le 9 février 2026.
- **Si l'enfant fréquente déjà l'une de nos écoles**, complétez l'inscription et le choix de programme 2026-2027 de votre enfant **en ligne sur le Portail Mozaïk** du 9 au 22 février 2026.

### DOCUMENTS REQUIS POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION

- Deux preuves du lieu de résidence de l'enfant (exemples : avis de cotisation de Revenu Québec, avis de paiement RRQ, relevé d'impôts fonciers RL-4, relevé d'emploi, compte de taxe scolaire ou municipale, permis de conduire ou changement d'adresse SAAQ).
- Pour l'élève né au Québec : l'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format).
- Pour l'élève né au Canada mais à l'extérieur du Québec : l'original du certificat de naissance de l'enfant avec les noms des parents.
- Pour l'élève né hors Canada : l'original du certificat de naissance de l'enfant (traduit en français ou anglais s'il y a lieu) avec les noms des parents et les documents d'immigration de l'enfant et des répondants.